

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2022, est prescrite une enquête publique, pendant 16 jours consécutifs, du mardi 28 juin 2022 à 9 h 30 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 13 juillet 2022 à 17 h 00 (heure de clôture de l'enquête) inclus. L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue (siège de l'enquête). L'enquête publique porte sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, pour la mise en place et l'exploitation d'un réseau en fibre optique entre le rivage de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue et l'île de Tatihou, située sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue.

Le responsable du projet est le président du syndicat mixte Manche Numérique, et la personne responsable est M. Hervé LEFIEUX, technicien en charge du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées - 02.14.29.02.12 ou à l'adresse électronique suivante : herve.lefieux@manchenumerique.fr

Les informations relatives à la procédure d'enquête peuvent être demandées auprès du Préfet de la Manche – Bureau de l'environnement et de la concertation publique – Place de la Préfecture – BP 70522 – 50002 SAINT-LO CEDEX.

Le tribunal administratif a désigné M. Jean-Philippe ANCKAERT, capitaine de vaisseau en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- sur support papier, en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnés ci-dessous ;
- sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, sur rendez-vous préalable au 02.33.75.47.38 ;
- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête tenu à disposition à cet effet, à la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, aux jours et heures suivants :

COMMUNE	ADRESSE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
Mairie de Saint-Vaast-la-Hougue	9 rue de Choisy 50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	Du lundi au vendredi : de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Les observations et propositions écrites sur ce programme peuvent également être envoyées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue. Les observations et les propositions du public ainsi adressées au commissaire enquêteur seront visées et annexées par ce dernier au registre d'enquête tenu à disposition du public au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : pref-ep-fibreoptique-tatihou@manche.gouv.fr

Toutes les observations et propositions du public, transmises par voie postale, par courrier électronique et celles consignées dans les registres seront consultables dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État dans la Manche : www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis, pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, aux dates et heures suivantes :

Dates des permanences	Horaires des permanences
mardi 28 juin 2022	9 h 30 à 12 h 00
jeudi 7 juillet 2022	14 h 00 à 17 h 00
mercredi 13 juillet 2022	14 h 00 à 17 h 00

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, à la préfecture de la Manche (Bureau de l'environnement et de la concertation publique) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Manche à l'adresse suivante <http://manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

Au terme de l'enquête publique, le Préfet de la Manche est l'autorité compétente pour approuver ou non la concession d'utilisation du domaine public maritime, au bénéfice du syndicat mixte Manche Numérique.

Pour le Préfet,
L'Adjointe à la cheffe de service,

Marie-Noëlle JOURDAN